DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZIFÈRE

PRÉVISION DE LA DEMANDE

1. Références : (i) Pièce B-0004, p. 6;
(ii) Pièce B-0004, p. 11;
(iii) Conditions de service et tarif au 1er avril 2020, section 4.3.3.

Préambule :

(i) « *Gazifère a également estimé les volumes additionnels résultant de la croissance en ajout de charge estimée du secteur qui bénéficiera du renforcement. Pour le secteur commercial, en utilisant une croissance annuelle de 1 % des volumes, cela représente un volume additionnel annuel de 137 510 m^3 (sur une consommation globale de 2019 de 13 751 040 m^3). Pour le secteur résidentiel, en utilisant une croissance 0,4 %, cela représente un volume additionnel annuel de 61 083 m^3 (sur une consommation globale de 2019 de 6 108 303 m^3)* ». [nous soulignons]

(ii) « *Gazifère prévoit que la construction des tours se fera à un intervalle de deux ans. Une fois construite, chacune de ces tours devrait consommer 185 000 m^3 par année pour les besoins de de chauffage de l'eau, de la rampe d'accès, des deux étages de stationnement et de la génératrice. Cependant, il est prévu que la première tour consommera un volume supérieur, puisqu'une portion commerciale y sera ajoutée, incluant un spa, pour un volume de près de 214 000 m^3 par année. De plus, au courant de l'année de construction, il est prévu que chacune de ces tours aura des besoins de gaz de construction de 200 000 m^3* ». [nous soulignons]

(iii) « ***4.3.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLIENT***

Lorsque les revenus générés par le raccordement de l'adresse de service au réseau de distribution ne permettent pas au distributeur de rentabiliser ses investissements, selon l'évaluation du coût des travaux requis, aux conditions approuvées par la Régie de l'énergie, le distributeur peut, à la conclusion du contrat, convenir avec le client d'une contribution financière à payer par le client. Il peut aussi convenir, avec le client, d'une obligation minimale annuelle.

Lorsqu'une contribution financière est requise, elle est payable en un seul versement avant le début des travaux ou encore acquittée en plusieurs versements au cours du contrat. Le distributeur fournit au client le détail de la contribution financière requise.

Lorsqu'une contribution financière est requise, le distributeur et le client conviennent, notamment, avant le début des travaux :

1° du montant de la contribution financière demandée au client;
2° des modalités de paiement de la contribution financière demandée au client;

3° des conditions permettant le remboursement, en tout ou en partie, de la contribution demandée au client, le cas échéant.

Le distributeur peut rembourser en tout ou en partie, selon certaines conditions de rentabilité prévues par écrit lors de la conclusion du contrat, la contribution financière versée par le client pour rentabiliser les investissements.

Malgré le versement d'une contribution financière par le client, le distributeur demeure propriétaire exclusif du réseau de distribution ».

Demandes :

1.1 Veuillez confirmer que les volumes additionnels évalués à 61 083 m^3 (référence (i)) reflètent le taux de croissance en ajout de charge du secteur résidentiel de 0,4 %. Le cas échéant, veuillez déposer une version révisée, excluant et incluant les ajustements tarifaires permettant de refléter les tarifs d'Énergir, des analyses financières sous format Excel, des impacts tarifaires et des analyses de sensibilité du projet reflétant les volumes additionnels du secteur résidentiel en fonction de ce taux.

1.2 Veuillez confirmer que les travaux de renforcement sont nécessaires pour alimenter les besoins de 200 000 m^3 requis dans le cadre des travaux de construction dès janvier 2021 (référence (ii)) et préciser si les besoins peuvent être alimentés à partir des capacités du réseau actuel.

1.3 Veuillez indiquer les coûts d'un raccordement temporaire pour alimenter les travaux de construction (référence (ii))?

1.4 Veuillez préciser si des contrats d'approvisionnement en gaz naturel ont été signés avec les propriétaires des tours et des commerces (piscine, spa et restaurant) et, le cas échéant, s'ils sont soumis à une obligation minimale annuelle de consommation. Veuillez également préciser si une contribution financière a été demandée, tel que décrit à l'article 4.3.3 des *Conditions de service et Tarif* de Gazifère (référence (iii)).

JUSTIFICATION DU PROJET

2. Références :
(i) Pièce B-0004, p. 5 et 6;
(ii) Pièce B-0004, p. 11;
(iii) Pièce B-0004, p. 12;
(iv) Pièce B-0004, p. 16 et 17.

Préambule :

(i) « *Tel que mentionné précédemment, le Projet vise à renforcer le réseau dans le secteur nord de la franchise, à l'ouest de la rivière Gatineau. Ce Projet permettra de desservir un important*

complexe de condos et de commerces, au pied du pont Alonzo, tout en préparant la seconde Phase, soit le bouclage et le rehaussement de l'approvisionnement du secteur de Chelsea. Ce Projet comporte donc un aspect traditionnel d'ajout de clientèle, mais vise principalement à régler un enjeu d'approvisionnement, de sécurité et de fiabilité du réseau.

Les coûts du Projet sont évalués à 8,5 M$ et portent principalement sur la mise en place d'une conduite à haute pression d'une longueur de 4,21 km, qui s'étend de son point d'attache près de la rue Mutchmore jusqu'au pied du pont Alonzo, où une station sera mise en place. À partir de cette station, Gazifère pourra alimenter, avec 1,2 km de réseau en plastique, l'important complexe immobilier et commercial qui sera construit au pied du pont Alonzo, tout en améliorant la pression du réseau actuel dans la portion située entre le point d'attache et la station (sud-est du secteur nord), et en fournissant la pression requise pour raccorder un futur bouclage du secteur de Chelsea. Ce bouclage aura pour effet d'augmenter la pression du réseau dans le secteur de Chelsea pour répondre à la demande croissante, et d'améliorer la pression au sud-ouest du secteur nord, en plus de permettre le raccordement de plusieurs clients le long du trajet de la conduite de plastique projetée.

[…]

La demande d'autorisation relative à la seconde partie du projet devait être déposée en même temps que celle portant sur la première. Cependant, avec l'impact de la pandémie de la Covid-19, Gazifère s'attend à une demande réduite pour l'hiver 2021-2022 dans le secteur sud-ouest et Chelsea, ce qui l'amène à reporter cette partie du projet à l'année prochaine. De plus, avec les limitations que l'on peut entrevoir au niveau de la réalisation des travaux de construction, Gazifère considère plus prudent de réduire l'ampleur du projet cette année et de reporter la construction de la seconde Phase à l'an prochain ». [nous soulignons]

[…]

Le potentiel associé à ce secteur demeure également élevé au cours des prochaines années. Gazifère ne tient pas compte de volumes additionnels à cet égard puisque ces ajouts de clientèle restent indéterminés à ce stade. Toutefois, différents secteurs peu ou pas développés, dont les terrains entourent le secteur du nouveau complexe immobilier (ouest et nord), changeront certainement de vocation dans les prochaines années, permettant l'ajout de volumes importants qui auront pour effet d'améliorer encore davantage les résultats financiers de ce projet ».

(ii) Un tableau présente les volumes des cinq dernières années pour le secteur. En 2019, les volumes du secteur résidentiel s'élèvent à 6 108 303 m^3 et ceux du secteur commercial à 13 751 040 m^3, pour un total de 19 859 343 m^3.

(iii) « *Les données confirment que les volumes de l'analyse globale ne sont pas sans lien avec la réalité de ce secteur. Il faut toutefois noter que cette croissance volumétrique n'implique pas le suivi d'une cohorte, contrairement à l'exercice effectué dans l'analyse globale. Ainsi, une portion de la croissance découle de l'arrivée de nouveaux clients. Gazifère considère que cette analyse géographique en lien avec le projet permet de confirmer que la croissance de volumes de la*

franchise est relativement représentative de celle de ce secteur, ce qui conforte Gazifère dans l'utilisation de ces volumes aux fins de l'analyse de rentabilité ». [nous soulignons]

(iv) « *Gazifère souligne par ailleurs que la réalisation de ces travaux n'est pas devenue nécessaire en raison de l'arrivée du nouveau complexe immobilier. Le Projet n'aurait pu être reporté, les analyses du réseau démontrant un besoin immédiat de renforcement pour le secteur Nord (incluant Chelsea), qui résulte de son développement important au cours des dernières années. L'approche de Gazifère est toutefois modifiée pour tenir compte de la baisse temporaire anticipée qui pourrait résulter de la pandémie, ce qui permet de reporter de quelques mois la partie du projet qui permet de rejoindre Chelsea. Tel que mentionné précédemment, la demande d'autorisation relative à cette deuxième Phase du projet sera déposée à la Régie pour approbation dans les prochains mois, avec pour objectif de permettre la réalisation des travaux en 2021, à temps pour prendre en charge les volumes additionnels de ce secteur résultant de la reprise économique qui fera suite à la pandémie* ». [nous soulignons]

Demandes :

2.1 Veuillez préciser l'ampleur et la durée de la baisse anticipée de la demande liée à la pandémie (référence (i)).

2.2 Veuillez préciser l'année de mise en gaz, la période d'amortissement et la durée de vie utile du réseau actuel.

2.3 Veuillez décrire les enjeux actuels liés à l'approvisionnement, à la sécurité et à la fiabilité du réseau dans le secteur (référence (i)) et préciser comment le projet permettrait de les résoudre.

2.4 Considérant les volumes de près de 20 Mm^3 consommés en 2019 (référence (ii)), veuillez préciser l'impact qu'aurait le raccordement du nouveau complexe immobilier au réseau actuel.

2.5 Veuillez quantifier la portion de la croissance provenant de l'arrivée de nouveaux clients (référence (iii)).

2.6 Veuillez déposer les analyses du réseau qui démontrent un besoin immédiat de renforcement pour le secteur Nord et qui justifient la nécessité des travaux, sans égard à l'arrivée du nouveau complexe immobilier (référence (iv)).

PHASE 2 DU PROJET

3. Référence : Pièce B-0004, p. 7 et 8.

Préambule :

« *Le Projet consiste à renforcer le réseau gazier de la section nord du réseau de Gazifère, à l'ouest de la rivière Gatineau. Ce secteur connaît une croissance des volumes depuis plusieurs années, que ce soit dans le secteur Gatineau ou Chelsea.*

La carte qui suit présente la Phase 1 du projet de renforcement. Au bas de la carte, on remarque le dernier point d'injection de gaz naturel déjà en place dans la portion du réseau située dans la section nord. Les volumes injectés à cet endroit ne permettent plus de répondre aux besoins des consommateurs du secteur. C'est pourquoi Gazifère propose d'étendre le réseau à haute pression afin de mettre en place un nouveau point d'injection plus au nord. La combinaison de ces deux points d'injection permettra de répondre aux besoins futurs de l'ensemble du secteur, une fois la Phase 2 complétée l'an prochain.

Cette proposition d'amélioration du réseau permettra d'atteindre plusieurs objectifs en alimentant le secteur nord-est par le nouveau point d'injection, lequel permettra par la suite d'injecter du gaz naturel vers le nord via une partie de réseau à construire en Phase 2 et par incidence, vers la partie sud-ouest. Cette seconde Phase aura pour effet d'augmenter le volume disponible dans le secteur de Chelsea, de résoudre les enjeux liés à la pression lors de la livraison du gaz naturel et de compléter le bouclage, de manière à assurer la sécurité et la fiabilité du réseau dans ce secteur. Le bouclage se fera par une nouvelle conduite qui sera installée du côté est du secteur, alors que la conduite actuelle se situe au centre de celui-ci. Les deux conduites permettront d'assurer une partie ou la totalité des besoins en gaz naturel de Chelsea en cas de bris sur l'une ou l'autre des conduites principales. Ce bouclage permettra également d'augmenter l'approvisionnement en gaz naturel dans le secteur ouest, ce qui permettra d'augmenter l'approvisionnement de l'ensemble du secteur nord.

Le Projet répond à la demande de gaz naturel de l'important complexe immobilier mixte au pied du pont Alonzo, ainsi qu'à la demande croissante des secteurs Gatineau et Chelsea. La seconde partie du projet, pour laquelle la demande d'autorisation devra être déposée ultérieurement, permettra de desservir une clientèle additionnelle qui se trouve sur la route de cette portion de réseau. Gazifère s'attend à la réalisation de développements importants à proximité du complexe immobilier susmentionné dans les prochaines années. Ceux-ci devraient mener à de nouvelles demandes additionnelles pour la consommation de gaz naturel ». [nous soulignons]

Demandes :

3.1 Veuillez préciser les facteurs permettant d'anticiper la croissance de la demande dans le secteur de Chelsea.

3.2 Veuillez préciser la capacité actuelle du réseau de distribution et la capacité requise pour répondre aux besoins anticipés dans le secteur Chelsea. Veuillez préciser en quoi les volumes injectés ne permettent plus de répondre aux besoins des consommateurs actuels.

3.3 Veuillez préciser si les volumes actuels et anticipés de l'extension du réseau jusqu'à Chelsea (Phase 2) permettraient d'assurer la rentabilité du projet (Phase1). Veuillez élaborer.

3.4 Veuillez préciser si la construction de la nouvelle conduite qui sera installée du côté est du secteur afin de compléter le bouclage du secteur fait partie intégrante de la réalisation du projet d'extension de la Phase 2 du projet.

3.5 Veuillez élaborer sur la taille et la composition de la clientèle additionnelle qui se trouve sur la route de la portion du réseau devant être desservie par la deuxième Phase du projet.

COÛTS DU PROJET

4. Références : (i) Pièce B-0004, p. 14;
(ii) Pièce B-0004, p. 14.

Préambule :

(i) Coût du renforcement de réseau :

Activités	Coûts ($)
Conduites	6 547 214
Contingence	1 510 161
Entente avec la Ville de Gatineau	155 300
Intérêts durant la construction	118 692
Stations/compteurs	91 500
Services	25 545
Station de secteur	86 700
Total	8 535 112

(ii) « *Les options alternatives à cette route, ayant comme point de départ le point d'injection du réseau à haute pression et menant à proximité du point d'injection recherché, sont peu nombreuses. Un autre trajet, légèrement plus long, a été évalué (4,210 km). La Ville de Gatineau a toutefois émis des inquiétudes plus importantes à l'égard de ce trajet en raison des conflits possibles entre les différentes infrastructures municipales et cette nouvelle infrastructure de Gazifère. Le parcours final permet donc de limiter les risques de conflits et les coûts imprévus* ». [nous soulignons]

Demandes :

4.1 Veuillez préciser la méthode employée par Gazifère pour estimer la contingence du projet (référence (i)). Veuillez commenter les principaux éléments pris en considération pour établir cette contingence.

4.2 Veuillez préciser la portion des coûts associés au renforcement du réseau qui est imputable à la nouvelle clientèle du projet immobilier et à la nouvelle clientèle à venir du secteur Chelsea.

4.3 Veuillez présenter une estimation des coûts du trajet alternatif qui a été envisagé (référence (ii)).

ANALYSE FINANCIÈRE

5. Référence : Pièce B-0004, p. 15 et 16.

Préambule :

« *Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse financière en lien avec le Projet.*

	Rentabilité
TRI	4,3 %
Point mort tarifaire (années)	21 ans
Impact tarifaire 56 ans	(1 778 258) $

Malgré des prévisions de volumes très importants associés à ce projet, soit près de 322 Mm^3 sur 56 ans, celui-ci demeure malgré tout non rentable. Il est à noter que la partie du projet portant sur la desserte du nouveau complexe immobilier serait, à elle seule rentable, sans la partie associée au renforcement de réseau. Gazifère est d'avis que cette situation résulte de l'impact important de ses tarifs peu élevés, tel que plus amplement expliqué dans le cadre de la Phase 1 du dossier R-4122-2020, qui est toujours à l'étude actuellement.

À des fins de comparaison, Gazifère a refait l'analyse de rentabilité en incluant les ajustements tarifaires permettant de refléter les tarifs d'Énergir, tel que proposé en Phase 1 du dossier R-4122-2020. Ces ajustements représentent une augmentation de 26 % pour le secteur résidentiel et de 99 % pour le secteur commercial. Le tableau qui suit présente les résultats de cette étude de rentabilité :

	Rentabilité
TRI	6,4 %
Point mort tarifaire (années)	13 ans
Impact tarifaire 56 ans	2 218 443 $

Pour le même projet, les résultats deviennent alors positifs et démontrent que l'absence de rentabilité de ce grand projet de renforcement découle principalement des faibles tarifs de Gazifère ». [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Veuillez indiquer si le projet est rentable en intégrant les coûts et les revenus associés à la Phase 2. Veuillez élaborer.

5.2 Veuillez estimer la hausse tarifaire requise, par types de client, correspondant aux ajustements de tarifs permettant de rentabiliser le projet (IP=1) sur l'ensemble de la clientèle du territoire de Gazifère.

5.3 Veuillez présenter l'analyse financière pour appuyer l'affirmation selon laquelle la partie du projet portant sur la desserte du nouveau complexe immobilier serait à elle seule rentable, sans la partie associée au renforcement de réseau.